

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°20 du 12 juin 2009

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°22

ARRÊTÉ N° 117

portant changement de dénomination du cercle mixte du 1er régiment étranger d'Aubagne (Bouches-du-Rhône).

Du 13 mai 2009

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction « administration générale droits individuels » ; bureau « études juridiques ».*

ARRÊTÉ N° 117 portant changement de dénomination du cercle mixte du 1er régiment étranger d'Aubagne (Bouches-du-Rhône).

Du 13 mai 2009

NOR D E F T 0 9 5 1 0 2 8 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°20 du 12 juin 2009, texte 22.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense ;

Vu l'instruction n° 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 11 avril 2001 (1),

Arrête :

Art. 1er. Le cercle mixte du 1^{er} régiment étranger (1^{er} RE) d'Aubagne prend l'appellation de cercle mixte Vienot à Aubagne à compter du 1^{er} juin 2009.

Art. 2. Le général gouverneur militaire de Lyon, commandant de la région terre Sud-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général,
directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Gérard DELTOUR.

(1) (BOC, 2001, p. 2921 ; BOEM 135.2).